



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

La **lettre** de la

Michodière

Le 8 septembre 2016
N° 27 - 2016

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 :

Construire une nouvelle victoire FO

Page 2 :

Elections CNAMTS et DRSM

Nomination des Délégués Syndicaux en ARS : le SNFOCOS fait respecter le droit

Le SNFOCOS se félicite de la nouvelle section syndicale à Alençon

Page 3 :

Journée Cadres du SNFOCOS : il est encore temps de vous y inscrire !

Les « Agents de direction » seront présents à la journée de l'encadrement du 11 octobre

Page 4 :

Brève : Nouvelles conditions d'agrément des Ingénieurs-conseils et des contrôleurs de sécurité

Page 5 :

L'ARS ARA recrute des retraités

Mobilisation pour l'abrogation de la loi Travail le 15 septembre 2016

Page 6 :

Communiqué de la FEC : abrogation de la loi travail



Construire une nouvelle victoire FO

La rentrée est là avec des échéances importantes pour les agents de la Sécurité Sociale dans un contexte difficile.

Mais l'heure n'est pas à la résignation. Ainsi FO continuera à se mobiliser pour dénoncer les effets délétères de la loi El Khomri.

Une échéance importante s'annonce : les élections à la CNAMTS après le rattachement des DRSM à l'établissement public.

Le SNFOCOS a obtenu la reconnaissance de 3 collèges (Employés, Cadres et Praticiens Conseils) dans chaque DRSM et au CCE.

Ces élections se dérouleront les 17 novembre et d'ores et déjà les premières réunions de négociation des protocoles sont annoncées.

Courant août le SNFOCOS s'est mis en ordre de bataille.

Deux réunions nationales FO ont été programmées : le 7 septembre à la FEC et le 5 octobre à la Confédération en présence de Jean-Claude Mailly.

Notre ambition : renouveler le succès de FO aux élections dans les ARS !

Un seul mot d'ordre : ensemble défendre tous les personnels : employés, cadres et praticiens conseils.

Une seule solution : VOTER SNFOCOS !

**Alain Gautron
Secrétaire Général**

Bulletin d'information édité
par le SNFOCOS Sous le N°
de Commission Paritaire
3 941 D 73 S
Alain Gautron,
Directeur Gérant

**Elections
professionnelles
CNAMTS et
DRSM**

Elections CNAMTS et DRSM

Le SNFOCOS a mis en place une adresse email dédiée pour permettre aux militants et adhérents de poser des questions relatives à ces élections : snfocos.electionscnamts@gmail.com. Sur le site internet du SNFOCOS, un article « [Dossier élections professionnelles CNAMTS](#) » mis à jour quotidiennement vous informe et met des documents à votre disposition.

ARS

Nomination des Délégués Syndicaux en ARS : le SNFOCOS fait respecter le droit

Suite aux élections dans les Agences Régionales de Santé, les directeurs d'ARS refusaient que le SNFOCOS et la FEC nomment chacun un délégué syndical comme il est pourtant d'usage dans les organismes de sécurité sociale où sont présentes les deux composantes FO.



Une règle pourtant conforme au protocole d'accord UCANSS du 30 septembre 2014 relatif à l'exercice du droit syndical qui stipule que « les parties signataires recommandent qu'il ne soit pas fait obstacle à ce que deux organisations syndicales affiliées à la même confédération puissent désigner chacune son propre délégué syndical. » (Titre IV. Article 16. Point 6).

Le SNFOCOS a donc dû saisir le Ministère et l'UCANSS pour faire respecter le droit et a obtenu gain de cause comme le montre la situation de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes où notre camarade **Annick Galvin** a pu être nommée Déléguée Syndicale aux côtés des autres DS y compris celui de la FEC.

Eric Gautron

Secrétaire National en charge des ARS, de la politique de communication et de la syndicalisation.

Le SNFOCOS se félicite de la nouvelle section syndicale à Alençon (Orne)

Le 1^{er} septembre dernier, Alain Gautron, Secrétaire Général, accompagné de Jean-Philippe Bourel, a participé à la réunion de la toute nouvelle section syndicale, à Alençon.



Ont été élus :

Secrétaire de la section : Anne-Charlotte Mesnil

Secrétaire adjointe de la section : Nadège Decaen

Trésorier de la section : Sylvain Deust

Trésorier adjoint de la section : Nicolas Enouf

Suppléant en cas d'absence du délégué syndical : Jean-Christophe Balsan

13 septembre
RPN Temps partiel
dérogatoire

20 septembre
Délégation Régionale
d'Ile de France

RPN Temps partiel
dérogatoire

21 septembre
INC Branche Maladie

28 septembre
CPP Praticiens Conseils

Syndicalisation

Encadrement

Journée Cadres du SNFOCOS : il est encore temps de vous y inscrire !

La journée Cadres du SNFOCOS aura lieu le :

Mardi 11 octobre 2016

Lieu

**Confédération Force Ouvrière
Salle Léon Jouhaux
141, avenue du Maine
75014 PARIS**

**Retrouvez
les photos
du
SNFOCOS
sur [Flickr](#)**

ORDRE DU JOUR

9h30 à 10h00	Accueil des participants
10h00 à 10h30	Introduction du Secrétaire Général du SNFOCOS, Alain Gautron Secrétaire Général de FO-Cadres, Eric Peres Trésorier Confédéral FO, Patrick Privat
10h30 à 12h00	Présentation générale de l'évolution du métier de Cadre par Alain Pichon, sociologue Evolution du métier de Cadre avec le développement du numérique par Pascal Pavageau, Secrétaire Confédéral FO
12h00 à 12h30	Restitution de l'enquête Cadres SNFOCOS
12h30 à 14h00	Déjeuner
14h00 à 16h00	Elaboration collaborative de la plateforme revendicative
16h00	Clôture par Jean-Claude Mailly, Secrétaire Général de FO

Merci de confirmer le plus rapidement possible à Karine Gillard par email snfocos.gillard@gmail.com ton inscription à cette journée.

Pour rappel, la journée est prise en charge au titre de la formation économique sociale et syndicale (demande de congé à adresser à ton employeur impérativement un mois avant la date de la formation).

**Agents de
Direction**

Les « Agents de direction » seront présents à la journée de l'encadrement du 11 octobre

Nos camarades de la section professionnelle de l'encadrement de notre syndicat national ont décidé de la tenue d'une « journée cadres » le 11 octobre prochain. C'est une initiative qu'il faut saluer, tant le « statut des cadres », spécificité française, est mis à mal.

Cette journée va se tenir avant que les négociations prévues sur ce sujet par l'accord sur les retraites complémentaires ne s'ouvrent. Encore une bonne raison de réfléchir à nos métiers de cadres.

Alors, bien sûr, nous autres agents de direction du Syndicat National serons présents à cette journée. L'histoire a fait que nous soyons dotés d'une convention collective spécifique, la réalité fait que nous sommes partie prenante de l'encadrement des organismes. Les quelques spécificités qui nous distinguent des autres cadres (CCN, liste d'aptitude...) n'impliquent pas que nos intérêts soient différents de ceux de l'ensemble de l'encadrement.

Nous nous heurtons aux mêmes politiques : restructurations des réseaux décidées dans les cabinets ministériels au nom « d'économies nécessaires » imposées par l'Union Européenne, avec leurs cohortes de suppressions de postes, de coupes budgétaires, de difficultés accrues à remplir nos missions.

Nous en subissons les même conséquences : augmentation considérable de la charge de travail, difficulté d'harmonisation entre nos vies professionnelles et nos vies privées, parfois –malheureusement trop souvent– burn-out, perte de sens...

Nous observons la même réalité : le détricotage d'une Sécurité Sociale issue des ordonnances de 45, élément central de ce « pacte républicain » auquel notre confédération est tant attachée, avec cette contrainte particulière : la volonté affichée des caisses nationales –des pouvoirs publics– de nous transformer en cheveu-légers de ce détricotage.

Alors oui, nous avons toute notre place dans cette journée du 11 octobre et y prendrons une part active.

La Commission Professionnelle permanente des Agents de Direction du SNFOCOS appelle tous les agents de direction adhérents à participer à cette journée.

Jean-Jacques NICOLAI
Secrétaire de la CPP-ADD

Brève : Nouvelles conditions d'agrément des Ingénieurs-conseils et des Contrôleurs de sécurité

Décision du Conseil d'État en date du 27 juin 2016

Comme on pouvait s'y attendre suite aux deux arrêts rendus en mars 2016 pour les Inspecteurs du recouvrement et pour les Praticiens-conseils (voir à ce sujet l'article de la [Lettre de la Michodière du 7 avril 2016](#)), nous avons pris connaissance de la décision décevante rendue le 27 juin dernier par le Conseil d'État, au sujet du recours que les organisations syndicales avaient formé, à l'initiative du SNFOCOS, contre l'arrêté fixant les conditions d'agrément des Ingénieurs-conseils et des Contrôleurs de sécurité des CARSAT, CGSS et CRAMIF du 17 février 2015 (Journal officiel du 28 février 2015).

Comme nous l'a précisé notre conseil Maître Thomas HAAS qui regrette vivement que ses efforts n'aient pas abouti, « *nous ne pouvons que nous incliner devant l'autorité des arrêts du Conseil d'État qui sont susceptibles d'aucun recours.* »

Si cet arrêt n'annule pas l'arrêté incriminé, il confirme cependant le bien fondé de notre recours en affirmant que l'arbitraire ne peut intervenir en matière de suspension ou de retrait d'agrément.

Frédéric Lorange
Secrétaire National en charge de la Branche des risques professionnels et des conditions de travail

**Ingénieurs
Conseils et
Contrôleurs de
sécurité**

ARS

COMMUNIQUE DES SYNDICATS CGT, CGC ET FO DE L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : L'ARS ARA recrute des retraités !

Faites le savoir autour de vous, surtout à ceux de vos proches qui se débattent avec de petites retraites : l'ARS ARA recrute des retraités sur des contrats UCANSS de haut niveau pour faire face à la pénurie de main d'œuvre que connaît actuellement le pays.

Le DGA basé à Clermont, ancien directeur de la DDASS du Rhône et retraité de la fonction publique depuis juin, vient d'être recruté à partir de juillet sur un contrat UCANSS d'agent de direction pour 6 mois.

C'est une bonne nouvelle !

Surtout pour ceux qui galèrent avec leurs petits salaires, contractuels de droit public notamment, mais pas seulement.

En effet, au nom du principe de « Qui peut le plus, peut le moins », la décision de la DG ouvre des perspectives pour beaucoup d'entre nous.

La CGT et FO, qui n'ont eu de cesse de demander à la direction la transformation des contrats publics en contrats UCANSS, s'en félicitent et se proposent d'organiser un dépôt collectif de toutes vos demandes de réévaluation salariale et/ou statutaire.

Faites-nous remonter rapidement vos propositions (ou réactions).

Dans l'hypothèse où la DG aurait la mauvaise idée de discriminer les agents selon qu'ils sont, ou ne sont pas, DGA retraités, nous prévoyons de saisir préventivement nos instances syndicales nationales et les autorités ministérielles.

Syndicats CGT, CGC et FO de l'ARS ARA

Mobilisation

Mobilisation pour l'abrogation de la loi Travail le 15 septembre 2016

COMMUNIQUE REGIONAL UNITAIRE CGT - FO - FSU - Solidaires - UNEF - FIDL - UNL d'Île-de-France

Les organisations syndicales régionales d'Île-de-France CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL et FIDL réunies en intersyndicale le 29 août 2016 ont pris la décision d'appeler à une manifestation régionale à Paris le **jeudi 15 septembre 2016** lors de la journée d'action nationale pour l'abrogation de la loi travail.

Le parcours déposé à la Préfecture prévoit un départ à 14h00 de la place de la Bastille pour se rendre à la place de la République.

Les organisations syndicales ont réitéré leur demande auprès de la Préfecture pour être reçues par le Préfet de la région et le directeur de la DOPC (Direction de l'Ordre Public et de la Circulation) pour éviter que les manifestations à venir ne se déroulent dans les mêmes conditions que les précédentes qui étaient de véritables tentatives d'entrave à la liberté de manifester.

Montreuil le 30 août 2016



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

COMMUNIQUÉ INTERNE

⇒ À TOUTES LES STRUCTURES SYNDICALES FEC

ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL

Dans la continuité des actions menées contre la Loi Travail avant l'été, la FEC appelle l'ensemble de ses militants et adhérents à se mobiliser en faveur de

l'abrogation de cette loi de régression sociale,

et ce, notamment, en se mettant en grève afin de pouvoir participer aux manifestations et rassemblements qui auront lieu sur tout le territoire **le 15 septembre** et particulièrement à Paris.

L'opposition à la Loi Travail reste majoritaire parmi les Français malgré un passage en force antidémocratique : pas de négociation avec les syndicats et pas de débat réel au Parlement.

Après le dumping social instauré entre les pays européens, voici le dumping social organisé dans notre pays grâce à la Loi Travail.

**ON NE LACHE PAS
ON SE BAT POUR LES DROITS
DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE
ET POUR LE PROGRES SOCIAL**

Nos partenaires :

**Retrouvez
le
SNFOCOS
sur les
réseaux
sociaux :**

<https://twitter.com/snfocos1>

<https://www.facebook.com/snfocos>

